

au moins «incombustibles». La question de l'inflammabilité des tissus a fait l'objet de discussions à l'OACI. Lorsque les normes de l'OACI seront au point elles seront adoptées par le Canada.

2. Les matières plastiques utilisées à l'intérieur des avions pour le revêtement des parois et des plafonds, le revêtement de tout le capitonnage, du plancher et des garnitures doivent répondre, dans leur conception et leur exécution, aux mêmes normes que celles qui ont été indiquées plus haut (réponse à la question n° 1). Chap. III, Partie II, Par. 3, 4.

Endroit où il est permis de fumer. 3.4.1 Pour tous les avions civils immatriculés au Canada, les revêtements des parois et des plafonds, le revêtement de tout le capitonnage, du plancher et des garnitures dans les compartiments où il est permis de fumer, doivent être suffisamment incombustibles pour empêcher l'inflammation par les cigarettes et les allumettes et il doit être prévu des cendriers de type «autonome» c'est-à-dire pouvant être entièrement enlevés. Tous les autres compartiments doivent porter des écriteaux interdisant de fumer.

LA DÉCLARATION D'IMPÔTS DE M. JOHN DOYLE

Question n° 519—**M. Coates:**

1. Le gouvernement a-t-il pris une décision au sujet de sa réclamation à l'endroit de M. John Doyle?

2. A combien s'élève au total la réclamation du gouvernement fédéral et quelle période de temps couvre-t-elle?

3. Si une décision n'a pas encore été prise, à quelle date est-elle anticipée?

L'hon. Herb Gray (ministre du Revenu national):

1. La Cour de l'Échiquier du Canada a statué sur l'appel que M. Doyle a interjeté à l'égard de sa cotisation de 1950 et sur l'une des questions relatives à sa cotisation de 1954 dont il avait été appelé. La Cour de l'Échiquier a rejeté ces deux appels. M. Doyle en appelle maintenant à la Cour suprême du Canada de ces décisions de la Cour de l'Échiquier. La Cour de l'Échiquier a ajourné *sine die* l'audition de l'appel interjeté par M. Doyle à l'égard de sa cotisation de 1953 et l'audition de la seconde question relative à sa cotisation de 1954 dont il avait été appelé.

2. Il est de notoriété publique que la Cour de l'Échiquier a établi une ordonnance d'exécution le 8 juillet 1963 concernant la somme de \$3,410,130.90 et que les années en cause dans les appels sont 1950, 1953 et 1954. Cependant, les dispositions de l'article 133 de la loi de l'impôt sur le revenu interdisent la divulgation du montant des impôts établis ou dus.

3. Il est à espérer que la Cour de l'Échiquier pourra entendre la dernière question en litige au cours du printemps et que les appels à la Cour suprême seront entendus en 1971.

GRAND-VANCOUVER—LA CONSTRUCTION DE VOIES RAPIDES

Question n° 527—**M. Mather:**

Étudie-t-on la proposition du gouvernement de la Colombie-Britannique selon laquelle les gouvernements fédéral et provinciaux partageraient 75 p. 100 des frais pour la construction d'un réseau routier à voies rapides dans le Vancouver métropolitain?

M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non, cette proposition n'est pas

[M. Duquet.]

étudiée pour le moment. Le ministère des Transports n'a reçu aucune demande concernant cette forme de financement de réseau routier à voies rapides.

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Question n° 553—**M. Robinson:**

Combien d'employés ont été a) mis à pied, b) engagés depuis que le ministère de l'Industrie et du Commerce utilise des ordinateurs?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a congédié personne depuis qu'il utilise des ordinateurs; au contraire, il a engagé, depuis 1966, 28 employés qui travaillent au traitement des données. Le personnel s'occupe des campagnes publicitaires personnalisées, qui ont pris de l'ampleur, de même que la mise au point du fonctionnement d'autres systèmes électroniques en usage au ministère.

LA SUPPRESSION DE LA STATISTIQUE DES BIENS ET SERVICES AGRICOLES

Question n° 555—**M. Southam:**

Le gouvernement songe-t-il à suspendre la publication par le Bureau fédéral de la statistique de l'indice des prix des biens et services dont se servaient les cultivateurs «jusqu'à ce que l'on effectue une remise à jour reflétant plus exactement le coût des apports» comme le recommande l'équipe de travail qui discute des objectifs?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le Bureau fédéral de la statistique nous communique les renseignements suivants: La publication des indices courants de la série *Price Index Numbers of Commodities and Services Used by Farmers* est suspendue jusqu'à ce que le Bureau fédéral de la statistique ait terminé la mise à jour complète des produits, du poids des produits et des prix observés. On prévoit que la révision sera terminée au début de 1971. Dans l'intervalle, on continue à calculer les indices courants qui sont fournis, sur demande seulement, aux utilisateurs; dans ce cas, on signale la nécessité de la révision.

LA BALANCE DES PAIEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA

Question n° 562—**M. Saltsman:**

1. Pour chaque année de 1955 à 1969 inclusivement, quels ont été, dans l'ensemble, les frais de direction, les redevances et ainsi de suite a) les recettes, b) les paiements, c) le solde net dans la balance des paiements internationaux du Canada?

2. Pendant ces mêmes années, quels ont été dans l'ensemble, les intérêts et les dividendes a) les recettes, b) les paiements, c) le solde net dans la balance des paiements internationaux du Canada?

3. Pendant ces mêmes années, quelle a été la balance nette des frais de direction, des redevances et des intérêts et dividendes, comme pourcentage du produit national brut du Canada?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le Bureau fédéral de la statistique nous communique les renseignements suivants: Le tableau suivant répond aux questions 1, 2 et 3.